

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_B036-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B036**

**OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire**

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(s) :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Davis CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Jean-David CIOT

**Thématique : Développement Économique et Emploi - Tourisme**

**Objet : Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire sollicite une subvention à hauteur de 30 000 €.

L'objectif de l'organisme est de favoriser un tourisme durable par l'information des visiteurs en développant l'animation de deux centres d'accueil touristiques (à Vauvenargues et au Tholonet), en diffusant des informations touristiques et culturelles, en créant des outils de découverte et de promotion des circuits pédestres communaux et enfin en promouvant des produits du terroir.

La subvention permettra de maintenir l'ouverture des deux sites d'accueil et de développer l'accompagnement des visiteurs du site.

**Exposé des motifs :**

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé sur le Pays d'Aix.

Outre ses principales missions que sont la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local, le Grand Site développe depuis quatre ans une politique d'accueil touristique et intensifie ses efforts autour d'animations de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires.

Le programme 2014 vise à accentuer ces efforts par plusieurs actions spécifiques :

- L'animation de lieux d'accueil du public. Il s'agit tout particulièrement du Kiosque du Tholonet (fréquentation en forte augmentation : +25%) et de la Maison du Grand Site à Vauvenargues dont la fréquentation a un peu baissé mais avec une nette augmentation des ventes de produits du terroir.  
De plus, l'écran tactile confié au Grand Site a permis aux visiteurs d'effectuer des recherches sur des lieux touristiques ou des hébergements/restaurants sur tout le territoire de la CPA.  
En 2014, le Kiosque du Tholonet sera entièrement refait.
- La diffusion d'une information touristique et culturelle. Le Grand Site a mis en place fin 2012 une animation sur l'aire d'Autoroute de l'Arc qu'il continue à valoriser. De plus, le partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence se poursuit par l'établissement d'une convention d'échanges de données patrimoniales, images et textes ainsi que, à partir de 2014, une convention concernant la prise en charge de l'alimentation de la base de données PATIO – Base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme-concernant les communes de Vauvenargues, Saint Antonin, Beaucueil, Saint Marc Jaumegarde et le Tholonet.  
De plus, le site Internet ayant été refondu, le Grand Site prévoit de développer des documents visuels sous forme de vidéos et de photos afin d'illustrer la vie du territoire. Enfin, deux panneaux d'information touristiques seront pris en charge pour mettre en valeur le Grand Site dans le Pays d'Aix.
- La création d'outils de découverte et informatifs. Il s'agit de rééditer la plaquette «Terroir et Patrimoine» mais également, dans la collection des plaquettes «oiseaux» et «papillons» il est prévu la réalisation d'un document «rapaces». Enfin, la diffusion du bulletin d'information du Grand Site sera augmentée à hauteur de 30 000 exemplaires afin d'être distribué à tous les habitants des communes du Grand Site Sainte Victoire
- La promotion des produits du terroir. Elle se poursuit en 2014 et participe à la mise en valeur de produits de qualité de notre territoire.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie d'une demande de subvention de 30 000 €, identique à celle de 2013.

Il est à noter que le budget estimatif de fonctionnement est de l'ordre de 80 000 €, le montant de la subvention atteignant 37% du budget prévisionnel.

Enfin, un co-financement a été demandé au Département et à la Région à hauteur de 10 000 € chacun, les 30 000 € restant étant autofinancés par le Grand Site.

### Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n°2013/20 du Comité Syndical du 24 octobre 2013 concernant les actions de valorisation du territoire ;

VU l'avis de la Commission du Développement Économique en date du 17 décembre 2013 ;

### Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** une subvention d'un montant de 30 000 € au syndicat mixte du Grand Site Sainte Victoire ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

## DOCUMENT DE TRAVAIL

### CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI en application de la délibération du Bureau Communautaire n°2014-B du 15 janvier 2014 d'une part,

ET

Le syndicat mixte dénommé Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, Ferme de Beaurecueil, 66 Allée des Mûriers à BEAURECUEIL, représenté par son Président André GUINDE, d'autre part,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014\_B du Bureau communautaire du 15 janvier 2014,

Vu la délibération n°2013/20 du Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire,

#### **PREAMBULE**

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20% de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches du Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Fort de son expérience en la matière depuis les évènements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand Site développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2014 vise à accentuer ces efforts par des actions spécifiques telles que l'animation de centres d'accueil, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création d'outils de découverte et informatifs et la promotion des produits du terroir.

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Communauté du Pays d'Aix conditionne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte, pour son action en faveur du développement économique et touristique du Pays d'Aix.

#### **ARTICLE 2 - DUREE**

La présente convention est établie pour l'année 2014.

#### **ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2014**

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par le Grand Site Sainte Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement affectée aux actions de dimension communautaire, d'un montant de 30 000 € (trente mille euros)

Les actions principales sont détaillées ci-après et concernent le territoire d'actions du Grand Site Sainte Victoire.

##### 1. Animations des centres d'accueil

La **Maison du Grand Site de Vauvenargues** a accueilli plus de 5 000 visiteurs d'avril à octobre 2013 malgré la fermeture du château de Picasso.

En 2014, le centre poursuivra sa mission d'accueil et de diffusion de l'information touristique notamment par le biais de l'écran tactile mis à disposition pour l'information touristique du territoire Pays d'Aix dans son ensemble.

Le **kiosque du Tholonet** a vu sa fréquentation augmenter de 25% en 2013. Le kiosque étant vétuste, un kiosque neuf sera opérationnel pour 2014.

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

## 2. Diffusion d'une information touristique et culturelle

Le partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence se poursuivra avec une convention d'échange de données patrimoniales, images et texte à laquelle se rajoute une convention concernant la prise en charge de l'alimentation de la base de données PATIO – Base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme concernant les communes de Vauvenargues, Saint Antonin sur Bayon, Beaurecueil, Saint Marc Jaumegarde et le Tholonet.

De plus, le site Internet ayant été refondu, le Grand Site prévoit de développer des documents visuels sous forme de vidéos et de photos afin d'illustrer la vie du territoire. Enfin, deux panneaux d'information touristiques seront pris en charge pour mettre en valeur le Grand Site dans le Pays d'Aix.

## 3. Création d'outils de découverte et informatifs

**La plaquette grand public «Terroir et Patrimoine»** sera rééditée en 2014.

La réalisation d'une plaquette sur **«les rapaces du Grand Site»** viendra s'ajouter aux plaquettes «oiseaux» et «papillons». Avec une face poster et un recto présentant les différentes espèces et les suggestions de balades pour les observer.

Le **bulletin d'information du Grand Site** sera diffusé auprès de tous les habitants des communes du territoire du Grand Site (2 tirages de 30 000 exemplaires).

## 4. Promotion des produits du terroir

Commencée en 2011, elle sera poursuivie en 2014 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel... Les ventes de ces produits du terroir ont augmenté de 25% en 2013.

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION**

### 4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

Le Grand Site Sainte Victoire devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand Site Sainte Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand Site devra informer la Communauté du Pays d'Aix en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

### 4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte Victoire s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.
- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la CPA. Il se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans et devront être fournis gracieusement par la Direction de la Communication de la CPA.

## **ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE AU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE**

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 30 000 € TTC (trente mille euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE REGLEMENT**

Les versements seront effectués sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24

Le versement d'un montant de 30 000 euros (trente mille euros) sera effectué en deux fois. Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera réalisé à la date de signature de la convention. Le solde sera versé suite à la transmission par Grand Site Sainte Victoire d'un compte rendu financier et d'activités attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les six mois suivant la fin de son exercice budgétaire, soit avant le 30 juin 2015.

## **ARTICLE 7 LITIGE**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

## ARTICLE 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix-en-Provence, le

En application de la délibération n°2014\_B  
Du Bureau Communautaire du 15 janvier 2014

Le Président de la CPA

Le Président du Grand Site Sainte  
Victoire

Maryse JOISSAINS MASINI

André GUINDE



Communauté d'Agglomération  
du Pays d'Aix en Provence

15 OCT. 2013

Direction des finances - Guichet unique  
Associations - Fonds de Concours  
et Frais de Mission

Beaurecueil, le 08 OCT. 2013

Communauté d'Agglomération  
du Pays d'Aix-en-Provence  
COURRIER ARRIVE LE:

14 OCT. 2013

N° \_\_\_\_\_

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
Direction Tourisme  
Madame le Président,  
CS 40868  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

N/Réf. : BP/0472

Objet : Valorisation des richesses du territoire du Grand Site Sainte-Victoire –  
Espaces d'accueil et d'information à Vauvenargues et au Tholonet

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, le dossier de demande de subvention relatif à l'opération de promotion du territoire pour l'année 2014.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement économique du territoire de la Communauté du Pays d'Aix et plus particulièrement des communes du Grand Site Sainte Victoire.

En effet ce programme a notamment permis de développer, depuis 2009, les centres d'accueil et d'information du public installés dans les villages de Vauvenargues (Maison du Grand Site) et du Tholonet (kiosque).

Outre son intérêt culturel et informatif, ce projet a pour objectif la valorisation des ressources locales par la présentation et la vente de produits du terroir, tels que les vins de Sainte-Victoire, le miel, l'huile d'olive, la lavande de Jouques, l'artisanat local.

Le bilan 2013 joint permet de dresser un bilan positif des actions menées.

Je vous remercie de bien vouloir examiner avec bienveillance cette demande de subvention de 30 000 € sur un budget global de 80 000 €.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe MAIGNE  
Directeur

P.J. : Dossier de demande de subvention 2014  
Projet Délibération du comité syndical du 24 octobre 2013

**OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

16 JAN. 2014